



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 25/2004

Vevey, le 13 mai 2004

Réponse à l'interpellation de M. Henri Chambaz "Les belles promesses rendent les fous joyeux !"

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Nous répondons comme suit aux questions de l'interpellation déposée par M. Henri Chambaz en séance du Conseil communal du 22 avril 2004 :

Question 1

Pourquoi a-t-on supprimé le terrain de volley-ball de "La Barcarolle" ?

Réponse

Dans le cadre de la construction des nouveaux bâtiments résidentiels à l'emplacement de l'ancienne marbrerie Rossier, il avait été convenu de réaménager la zone verte séparant les immeubles en question de la Barcarolle et du pavillon scolaire de Doret. Lors de la construction du terrain de beach-volley en 1995, nous savions que son emplacement n'était pas définitif compte tenu des projets immobiliers en cours. Nous avons du reste déjà dû faire des aménagements spéciaux à cause de la proximité des bâtiments.

Question 2

Cette décision scandaleuse a été prise en catimini et au mépris des nombreux adeptes d'un sport provoquant peu ou pas de nuisances – cf. la "cohabitation" sympathique du volley et du farniente, sur les plages du monde entier ! – Quelles sont les raisons de cette absence totale de concertation, durant l'hiver de surcroît, afin d'éviter les réactions embarrassantes des intéressé(e)s ?

Réponse

Dans cette optique, il a été décidé entre les différents services communaux et à la demande de la société propriétaire et de l'architecte, de déplacer le terrain de beach volley dans la zone du Jardin Doret. Les travaux de construction de la nouvelle installation sont entièrement à la charge du propriétaire des bâtiments. La présence d'un terrain de beach dans la zone du Jardin Doret n'est en aucun cas remise en question.

Question 3

Où les volleyeuses et volleyeurs pourront-ils pratiquer leur sport favori à Vevey, dès le retour des beaux jours ?

Réponse

Quatre projets ont été soumis à la Municipalité qui, dans sa majorité, avait choisi un emplacement au bas du Jardin Doret, en dessus de la zone de jeux pour enfants. Malheureusement, une impossibilité technique due aux canalisations de distribution de gaz empêche que cet emplacement soit modifié en terrain de beach-volley.

La Municipalité a chargé l'architecte de proposer rapidement de nouveaux emplacements dans la partie supérieure du Jardin Doret.

La position municipale est claire dans ce projet. Elle a la ferme intention, comme annoncé lors de la séance du Conseil communal du 22 avril dernier, de concrétiser dans les meilleurs délais la réalisation de ce terrain de beach-volley au Jardin Doret.

Question 4

A défaut d'une réponse claire et satisfaisante à la question précédente, la Municipalité serait-elle disposée à compenser cette perte et à aménager (pratiquement sans frais !) un emplacement herbeux ou sableux au Jardin Doret ou à Crédeilles pour l'été prochain ?

Réponse

Les services communaux du sport et des parcs et jardins ont été chargés d'aménager une zone de jeux compensatoire et provisoire en gazon pour cet été dans le cas où la construction du nouveau terrain ne pourrait se faire avant la belle saison.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 13 mai 2004

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Dominique Rigot P.-A. Perrenoud